



Conseil économique et social

Distr. générale
27 février 2019
Français
Original : anglais

Session de 2019

26 juillet 2018-24 juillet 2019

Point 4 de l'ordre du jour

**Élections, présentations de candidatures,
confirmations et nominations**

Présentation de sept candidatures au Comité du programme et de la coordination

Note du Secrétaire général

1. Conformément à la résolution 2008 (LX) du Conseil économique et social et à la décision 42/450 de l'Assemblée générale, le Conseil est tenu de présenter sept candidatures en vue de l'élection, par l'Assemblée à sa soixante-quatorzième session, aux sièges laissés vacants par les membres du Comité du programme et de la coordination ci-après, dont le mandat prendra fin le 31 décembre 2019 : Bangladesh, Chine, Égypte, Érythrée, Haïti, République de Corée et Sénégal. Le mandat est de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2020.
2. Il est rappelé au Conseil que, à la section III de sa résolution 3392 (XXX) sur l'examen du mécanisme des organes intergouvernementaux et des organes d'experts chargés de formuler, d'examiner et d'approuver les programmes et les budgets, l'Assemblée générale a encouragé les États Membres à se faire représenter au Comité du programme et de la coordination à un niveau adéquat pour améliorer la compétence technique de cet organe.
3. L'élection sera organisée lors du débat du Conseil consacré à la gestion, qui se tiendra le 7 mai 2019.
4. Les sièges vacants seront pourvus selon la répartition suivante :
 - a) Trois membres à choisir parmi les États d'Afrique ;
 - b) Trois membres à choisir parmi les États d'Asie et du Pacifique ;
 - c) Un membre à choisir parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes.
5. La composition du Comité en 2019 figure dans l'annexe à la présente note.



Annexe

Comité du programme et de la coordination

(34 membres ; mandat de trois ans)

Composition en 2019

Neuf membres choisis parmi les États d’Afrique

Angola (2021), Botswana (2020), Burkina Faso (2020), Cameroun (2020), Égypte* (2019), Érythrée* (2019), Éthiopie (2021), Sénégal* (2019), Tchad (2020)

Sept membres choisis parmi les États d’Asie et du Pacifique

Bangladesh* (2019), Chine* (2019), Inde (2020), Iran (République islamique d’) (2020), Japon (2020), Pakistan (2020), République de Corée* (2019)

Quatre membres choisis parmi les États d’Europe orientale

Bélarus (2020), Bulgarie (2020), Fédération de Russie (2021), République de Moldova (2020)

Sept membres choisis parmi les États d’Amérique latine et des Caraïbes¹

Argentine (2021), Brésil (2020), Chili (2020), Cuba (2020), Haïti* (2019)

Sept membres choisis parmi les États d’Europe occidentale et autres États²

Allemagne (2020), États-Unis d’Amérique (2020), France (2021), Italie (2020), Portugal (2020), Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord (2020)

* Membre sortant.

¹ Deux sièges restent à pourvoir parmi les États membres de ce groupe : un pour un mandat prenant fin le 31 décembre 2020 et un pour un mandat prenant fin le 31 décembre 2021, les deux mandats commençant à la date de l’élection par l’Assemblée générale (voir décision 2018/201 E du Conseil).

² Un siège vacant reste à pourvoir parmi les États membres de ce groupe pour un mandat commençant à la date de l’élection par l’Assemblée générale et prenant fin le 31 décembre 2021 (voir décision 2018/201 E du Conseil).